



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau de la réglementation et de la citoyenneté
Section élections

Strasbourg, le

- 6 OCT. 2021

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 13 août 2021 portant institution des bureaux de vote de l'arrondissement de Strasbourg (hors ville de Strasbourg) pour l'année 2022

**La préfète de la région Grand Est,
préfète de la zone de défense et de sécurité Est,
préfète du Bas-Rhin**

VU le code électoral et notamment son article R40 ;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER en qualité de préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin ;

VU le décret du 1^{er} décembre 2020 portant nomination de Monsieur Mathieu DUHAMEL en qualité de secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté du 29 juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu DUHAMEL, secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

VU l'arrêté du 13 août 2021 portant institution des bureaux de vote de l'arrondissement de Strasbourg (hors ville de Strasbourg) pour l'année 2022 ;

VU la demande de la commune de GEISPOLLSHEIM en date du 28 septembre 2021 ;

ARRÊTE:

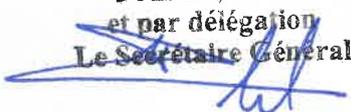
Article 1er : L'arrêté du 13 août 2021 portant institution des bureaux de vote de l'arrondissement de Strasbourg (hors ville de Strasbourg) pour l'année 2022 est modifié pour la commune de GEISPOLLSHEIM comme indiqué en annexe.

Article 3 : Le maire de GEISPOLLSHEIM est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Bas-Rhin.

La préfète

**Pour la Préfète
et par délégation**

Le Secrétaire Général


Mathieu DUHAMEL

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

I – Si vous estimez que le présent arrêté est contestable, vous avez la possibilité d'en demander la révision selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-après :

Un recours gracieux auprès de mes services, à l'adresse suivante :

Madame la préfète du Bas-Rhin
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation et de la citoyenneté
Section élections
5 place de la République
67073 STRASBOURG CEDEX

Votre recours doit être écrit, exposer vos arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée ;

Un recours hiérarchique auprès de :

Monsieur le ministre de l'Intérieur
Direction des libertés publiques et des affaires juridiques
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

Ce recours hiérarchique doit également être écrit, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre copie de la décision contestée.

Le recours gracieux ou hiérarchique ne suspend pas l'application de la présente décision.

S'il ne vous a pas été répondu dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

II – Si vous entendez contester la légalité de la présente décision, vous pouvez également former un recours contentieux par écrit, contenant l'exposé des faits et arguments juridiques précis que vous invoquez, devant le :

Tribunal administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix
67070 STRASBOURG CEDEX

Ce recours juridictionnel, qui n'a, lui non plus, aucun effet suspensif, doit être enregistré au greffe du tribunal administratif au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la présente décision (ou bien du 2^e mois suivant la date de la réponse négative à votre recours gracieux ou hiérarchique).

Le tribunal administratif peut également être saisi d'un recours par le site: www.telerecours.fr

Vous pouvez également exercer un recours en référé sur la base des articles L521-1 à L521-3 du code de justice administrative.

**ANNEXE – BUREAUX DE VOTE DE LA COMMUNE DE GEISPOLLSHEIM
(CANTON DE LINGOLSHEIM – 4^E CIRCONSCRIPTION DU BAS-RHIN)**

BV	Adresse du bureau de vote	Périmètre du bureau de vote
0001 (Bureau centralisateur)	Geispolsheim Village Mairie 6 rue du Maire François Nuss	Rue des Acacias – Rue des Anémones – Rue de la Chapelle – Rue des Châtaigniers – Rue des Chênes – Rue de la Choucrouterie – Rue des Coquelicots – Rue de l'Église – Rue du Fer à Cheval – Rue du Four – Rue de Hattisheim – Rue des Hêtres – Rue Jeanne d'Arc – Rue du Maréchal Leclerc – Rue de Lipsheim – Rue du Maire François Nuss – Rue du Moulin – Rue des Muguets – Rue des Ormes – Rue des Pâquerettes – Rue des Primevères – Rue des Roses – Rue Sainte-Odile – Rue Schirlen – Rue des Violettes – Rue Charles de Wendel – Rue Ziegler
0002	Geispolsheim Village École Saint-Exupéry 3 rue du Collège	Rue des Alouettes – Rue des Artisans – Rue de Barr – Rue de Benfeld – Rue des Bouleaux – Rue du Collège – Rue d'Entzheim – Rue d'Erstein – Rue de Molsheim – Rue d'Obernai – Rue des Peupliers – Rue des Platanes – Rue de la Porte Basse – RD 84 – Rue des Saules – Rue de Schirmeck – Rue Séné – Rue de Strasbourg – Rue des Tilleuls
0003	Geispolsheim Village École maternelle 10 rue de l'École	Rue du Bernstein – Rue de Blaesheim – Petite rue du Château – Rue du Château – Rue des Chevaliers – Rue des Cigognes – Rue du Coq – Rue de l'École – Impasse de l'Étang – Rue de l'Étang – Rue des Fleurs – Rue du Fossé – Rue du Général de Gaulle – Rue de la Haie – Rue du Haut-Koenigsbourg – Rue du Héron – Rue des Hirondelles – Rue des Jardins – Rue André Malraux – Rue des Moines – Rue du Nideck – Rue de l'Or – Impasse du Presbytère – Rue du Presbytère – Rue de la République – Rue Ritter – Rue Schlossgarten – Rue du Tramway – Rue Traversière – Rue des Tulipes
0004	Geispolsheim Gare École élémentaire de la Gare 7 rue Pasteur	Rue Ampère – Rue de la Batterie – Rue Berlioz – Rue Bizet – Rue Chopin – Rue du Commerce – Rue Debussy – Rue Delibes – Rue des Écureuils – Rue de l'Électricité – Rue Forlen – Rue du Furet – Rue de Garenne – Rue des Imprimeurs – Rue de l'Industrie – Rue Alfred Klemm – Rue du Lièvre – Rue de Lingolsheim – Rue de Mulhouse – Rue de Paris – Rue Pasteur – Rue Ravel – Rue des Suédois – Rue des Vosges
0005	Geispolsheim Gare Relais des assistants maternels 24 rue de Paris	Rue des Cerises – Rue de Colmar – Rue du Fort – Rue des Fraises – Rue des Framboises – Rue de la Hardt – Rue de l'III – Rue Kléber – Rue Lefèbvre – Rue de Lyon – Rue du Nouveau Passage – Rue du Pont du Péage – Rue du Raisin – Rue Turenne – Chemin Urban – Rue Urban – Rue Vauban – Rue de Verdun – Rue de la Vigie
0006	Geispolsheim Gare Salle Saint-Jean 1 rue de la Liberté	Rue de Bâle – Rue de l'Ehn – Rue du Faisan – Rue du Maréchal Foch – Rue de la Gare – Rue des Gaulois – Rue de la Liberté – Rue des Meuniers – Rue des Prés – Rue de Reims – Rue des Romains – Rue Saint-Jean – Rue Sainte-Thérèse – Allée du Stade – Rue du Vieux-Moulin